

21^{ème} rapide de Dieppe

Dimanche 18 MAI 2025

Echiquier Dieppois 10 allée des Ormes 76 200 Dieppe

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1

Le Club d'Echecs de l'Echiquier Dieppois organise le dimanche 18 mai le 21^{ème} rapide de Dieppe.
Le tournoi aura lieu au centre Oscar Niemeyer.

Organisateur : Richard Lefebvre, Président de l'Echiquier Dieppois

Arbitre principal : Delabarre Olivier AFO2.

Arbitre stagiaire : Cordeau Stéphane stage arbitre club

Le tournoi est homologué par la FFE sous le numéro : 64810

ARTICLE 2

Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 94^{ème} Congrès de la FIDE à Chennai.

Le tournoi est ouvert aux licenciés A et B FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE.

Les appariements se font au **Systeme suisse integral** (règles C04 de la FIDE) assisté par ordinateur comportant le programme PAPI.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence à l'heure prévue pour la clôture des inscriptions et réglé les droits d'inscription. Tout joueur se présentant après 9h30 sera apparié pour la ronde 2 avec zéro point.

Le tournoi comporte **9 rondes**.

ARTICLE 3

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier plus de 5 minutes après l'annonce du début de la ronde par l'arbitre perd la partie par forfait

La cadence est de **12 minutes + 3 secondes par coup** pour toute la partie.

ARTICLE 4

Les **Horaires** sont les suivants :

VÉRIFICATION DES LICENCES 8h30-9h15

1ère ronde 9h30 précises

2ème ronde 10h25

3ème ronde 10h55

4ème ronde 11h30

5ème ronde 13h30

6ème ronde	14h15
7ème ronde	15h00
8ème ronde	15h45
9ème ronde	16h45

Remise des prix **17h30**

Les lauréats absents lors de la cérémonie de remise des prix renoncent à leur récompense.

ARTICLE 5

A la fin de la partie, le vainqueur, ou le joueur ayant les Blancs en cas de partie nulle, doit sans délai donner le résultat à l'arbitre ou à son assistant, en précisant le numéro de sa table. Les parties dont le résultat manque pourront être comptées 0 pour chacun des deux joueurs. A l'issue de la dernière ronde, le vainqueur de la partie, ou le joueur ayant les Blancs en cas de partie nulle, doit également rapporter la pendule à l'organisation.

ARTICLE 6

Le règlement du livre de l'arbitre : Article A.5 s'applique pour l'intégralité de la compétition.

ARTICLE 7

La partie est perdue après le 2e coup illégal achevé, toutefois la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur adverse par une suite de coup légaux (cas d'insuffisance matérielle par exemple).

ARTICLE 8

Le **classement** est effectué selon le nombre de points marqués.

En cas d'égalité dans le nombre de points, le **départage** se fera dans l'ordre des systèmes suivants :

- a) Buchholz Tronqué (Buchholz diminué du plus mauvais score ajusté des adversaires)
- b) Buchholz
- c) Cumulatif

ARTICLE 9

Les **droits d'inscription** : Adultes :15€ Jeunes : 10€

Les joueurs détenant le titre de Grand-Maître International ou de Maître International masculin ou féminin sont exonérés de droits d'inscription.

85% des inscriptions seront distribuées en prix.

Les prix seront affichés avec les appariements de la quatrième ronde.

Les prix ne sont pas cumulables.

ARTICLE 10

L'**arbitrage** sera assuré par Delabarre Olivier, arbitre stagiaire en vue de l'obtention de l'.

ARTICLE 11

Le **comportement des joueurs** doit être respectueux des règles du jeu et de la charte du joueur d'échecs.

Il est notamment rappelé que :

Il est interdit de fumer dans la salle de jeu.

Les téléphones portables doivent être complètement éteints dans la salle de jeu. Les joueurs ne sont pas autorisés à avoir un téléphone portable ou tout autre moyen électronique de communication sur eux pendant leur partie. Ils peuvent être éteints et rangés dans un sac à part ou un vêtement (veste, blouson etc) à condition de ne pas être en contact avec les joueurs pendant leur partie. A défaut, les joueurs sont également autorisés à le laisser complètement éteint sur la table. En cas de doute, l'arbitre pourra utiliser un détecteur de métaux pour toute vérification. En cas de manquement, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9.

Le joueur en question perd la partie.

Le joueur n'a pas le droit de parler pendant sa partie.

La possession ou l'utilisation de livres d'échecs ou d'ordinateurs d'échecs entraîne la perte de la partie et l'exclusion du tournoi.

Un joueur ayant une partie en cours ne peut quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

ARTICLE 12

La participation au tournoi entraîne l'acceptation et le **respect du présent règlement** et celui du protocole sanitaire.

L'organisateur

L'arbitre Principal

